

L'Europe de la santé ne doit plus attendre !



Sauvons l'Europe 10 03 2021



La pandémie mondiale de Covid-19 met l'Union européenne et ses institutions à l'épreuve. Constatant l'échec des stratégies nationales et compétitives, l'action commune européenne aura finalement été montée dans l'urgence et l'improvisation : résultat, le taux de vaccination en Europe est aujourd'hui loin derrière celui des États-Unis.

Cela aura néanmoins prouvé une chose : n'en déplaise aux euro-sceptiques, la protection des citoyens européens ne peut passer uniquement par des stratégies nationales. Pour faire face, nous avons besoin d'une Europe forte, unie, indépendante, maîtresse de ses brevets, de sa production et mieux coordonnée. En somme, nous réclamons une véritable Europe de la santé.

La santé doit devenir une nouvelle priorité pour l'Union européenne car un continent sous pandémie ne sera jamais un continent en paix. La pandémie mondiale nous met dans une situation comparable à la situation d'après-guerre, elle doit aujourd'hui nous obliger à une Union encore plus profonde et plus solide, comme à l'époque de sa reconstruction.

En 2021, les Européens doivent impérativement mettre la santé au cœur de leurs débats.

Déjà, avant la crise sanitaire, plus de 70 % des Européens demandaient que l'Union européenne s'engage davantage dans ce domaine. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun doute, la leçon certaine de la pandémie est bien que l'Union européenne ne peut protéger efficacement ses citoyens avec ses seules

compétences limitées actuelles. N'oublions jamais que si « faire l'Europe, c'est faire la paix », cela commence par l'intégrité corporelle des 440 millions d'Européens.

Par conséquent, il faut que la conférence sur l'avenir de l'Europe qui débutera en mai puisse déboucher sur des propositions claires sur la manière de renforcer la politique de l'Union en matière de santé et doter l'UE de compétences partagées avec les États membres.

L'établissement d'une véritable Union européenne de la santé requiert notamment de :

Partager les informations

- Créer un carnet de vaccination européen.
- Continuer à soutenir les bonnes expériences de coopération transfrontalière dans le domaine de la santé, notamment sur base des groupements européens de coopération territoriale (GECT).
- Mettre en place un espace européen des données de santé pour améliorer la normalisation, l'interopérabilité et le partage des données, notamment en matière de pharmacovigilance, et faire progresser l'adoption et la promotion de normes internationales en matière de données de santé.
- Assurer un suivi des initiatives européennes en matière de santé au niveau régional qui constitue le niveau de compétence essentiel dans le domaine de la santé dans de nombreux États membres et proposer dans ce contexte l'élaboration d'un protocole statistique permettant la comparaison des données sur l'impact des pandémies au niveau régional (NUTS 2).

Anticiper les risques

- Accélérer la passation conjointe de marchés par l'Union et accroître son efficacité en période de crise sanitaire pour assurer un accès égal et financièrement abordable aux nouveaux traitements.
- Agir pour amender le règlement sanitaire international auquel les 196 États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont parties depuis 2005 pour sanctionner les défauts de transparence, assurer un meilleur contrôle des risques, la surveillance de l'apparition de maladies infectieuses animales, dont la transmission à l'homme constitue un risque épidémiologique majeur, et la garantie d'un accès aux vaccins, soins et tests pour les pandémies futures.
- Exiger que le nouveau programme «EU4Health » disposant de 5,1 milliards d'euros entre 2021 et 2027 organise la coordination et le financement de tests de résistance dans les États membres afin d'identifier les faiblesses et de vérifier les capacités de réaction aux pandémies.
- S'assurer que ce même programme établisse entre les régions frontalières des corridors sanitaires, grâce auxquels les patients et les professionnels de santé pourront, durant un éventuel

confinement, continuer à franchir librement la frontière, de manière à garantir que les soins restent accessibles et assurés.

- Actualiser le cadre stratégique de la législation et de la politique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail au regard des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

Gérer les crises sanitaires

- Créer un mécanisme européen permanent de réaction en matière de crise sanitaire, renforcer la coordination opérationnelle au niveau de l'Union, établir et mobiliser quand cela est nécessaire une réserve stratégique partagée de médicaments et de matériel médical.
- Appliquer la clause de solidarité en cas d'attaque territoriale ou de catastrophe d'origine naturelle ou humaine prévue dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 222 TFUE) mais jamais mise en œuvre.
- Revoir les chaînes européennes d'approvisionnement des composants des vaccins et produits de santé essentiels afin de limiter la dépendance vis-à-vis des pays hors Union européenne.

Financer la recherche

- Adopter un plan d'action de l'Union 2021-2027 en matière de santé mentale qui accorde la même attention aux facteurs psychosociaux qu'aux facteurs biomédicaux.
- Agir, à l'heure où la pandémie de Covid-19 entrave les diagnostics, pour que le plan de lutte contre le cancer, présenté par la Commission européenne en février 2021 et prévoyant d'engager 4 milliards d'euros pour financer des programmes de prévention, de recherche et de déploiement des traitements soit complété par l'évaluation, à l'échelle de l'UE, des technologies de la santé afin d'accélérer les procédures, réduire les coûts et le risque d'accès fragmenté et retardé aux traitements au sein de l'Union.
- Etablir un plan d'action en matière de maladies rares, auto immunes ou négligées